



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 52

30 décembre 1970

### RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA FEMME

Les cent soixante-sept recommandations formulées dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, déposé le 7 décembre à la Chambre des communes, ont pour objet de modifier profondément la vie des Canadiennes.

#### CONGÉS DE MATERNITÉ

Dans son chapitre sur l'Économie, la Commission a fait 68 recommandations. Au nombre de celles-ci figurent un régime de pension pour les femmes qui restent chez elles, le congé de maternité de 18 semaines payées pour les femmes qui font partie de la population active, de nouvelles méthodes pour établir les traitements dans les professions que l'on a traditionnellement considérées comme des "professions féminines"; la suppression de la catégorisation des emplois selon le sexe, l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état matrimonial, et des mesures particulières destinées à améliorer les possibilités d'emploi des femmes.

Dans ses pages consacrées à l'Éducation, la Commission a formulé 33 recommandations. Elles

traitent surtout des manuels utilisés à l'école élémentaire, des publications du gouvernement, des services d'orientation, de l'éducation à la vie familiale, de l'éducation physique et des sports, de l'assistance financière aux étudiants, de l'éducation permanente, de la formation à donner aux employés de maison, des programmes de télévision éducative, et de la création de centres de renseignement du public.

#### ÂGE MINIMUM DU MARIAGE

La Commission a élaboré 28 recommandations dans les quatre parties de son chapitre "La femme et la famille". Treize de ces recommandations traitent des "Aspects juridiques du mariage et du divorce" et visent à mieux reconnaître la valeur de la femme en tant qu'individu, et sa contribution en tant qu'associée à part entière dans le mariage. La Commission recommande que l'âge minimum du mariage soit fixé à 18 ans; les recommandations traitent aussi de la reconnaissance du principe d'association égale dans le mariage, de modifications à la Loi sur le divorce (que la durée de séparation prévue à l'article 4 soit portée à un an au lieu de trois); à la Loi sur les Indiens, au Code criminel, ainsi qu'une modification des lois sur le domicile et une révision des façons de faire à propos des passeports, dans la mesure où ces deux derniers sujets concernent la femme mariée. On traite également des modifications à apporter aux lois sur les obligations alimentaires. Dans la section du chapitre intitulé "Les enfants", six recommandations traitent de la création d'un réseau des garderies et de crèches, ainsi que de la mise sur pied d'un programme bien conçu de soins aux enfants. Dans la section sur "La maternité librement consentie", sept recommandations concernent la diffusion de l'information sur la régulation des naissances, et les modifications à apporter aux lois sur la stérilisation et sur l'avortement. La Commission recommande la modification du Code criminel afin de permettre à un médecin qualifié de procéder à l'avortement à la seule requête de la femme qui est enceinte de 12 semaines ou moins; et aussi qu'il soit permis à un médecin qualifié de procéder à l'avor-

### SOMMAIRE

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme .....	1
Deux Musées en pleine rénovation .....	3
La Centrale de Baie d'Espoir .....	3
Prévision d'une reprise des dépenses de consommation .....	4
Ventes de véhicules automobiles neufs .....	4
Les avions et les oiseaux .....	5
Le Premier ministre en Extrême-Orient .....	6
Augmentation de salaire pour les Forces armées .....	6
Index mensuel .....	7

tement d'une femme enceinte de plus de 12 semaines si le médecin est convaincu que la continuation de la grossesse mettrait en danger la santé physique ou mentale de la femme ou s'il y a un risque sérieux que l'enfant, s'il naissait, soit affligé de troubles physiques ou mentaux graves. Dans la dernière partie, "La mère, seul soutien de famille", deux recommandations traitent de la mère célibataire.

Le chapitre sur la Fiscalité contient quatre recommandations. La Commission recommande des allocations imposables de l'ordre de \$500 par an, pour chaque enfant à charge de moins de 16 ans, et payables à la mère; la réduction du dégrèvement d'impôt au titre du conjoint à charge, qui passerait du montant actuel de \$1,000 à \$600 par an tant que le conjoint à charge est âgé de moins de 60 ans, et qui serait fixé au même montant que le dégrèvement personnel du contribuable une fois que le conjoint a atteint l'âge de 60 ans; la création d'une unité fiscale conjugale permettant aux époux de faire une déclaration conjointe de leurs revenus accumulés, ou de faire chacun une déclaration séparée, selon leur préférence. Elle recommande encore que les provinces qui ne l'ont pas encore fait revisent leurs lois respectives sur les successions, afin d'abolir les droits de succession sur les biens qui sont transmis d'un époux à l'autre.

#### LA FEMME DANS LA VIE PUBLIQUE

Le chapitre "Les femmes et la vie politique" contient cinq recommandations: que les sections féminines des partis politiques fusionnent avec les sections principales; que deux femmes compétentes de chaque province soient nommées au Sénat, à mesure que les sièges deviennent vacants, et que l'on continue à nommer des femmes jusqu'à ce que l'on ait atteint une répartition équitable; que l'on abolisse les critères financiers encore en vigueur pour la nomination au Sénat; que plus de femmes soient nommées juges dans toutes les juridictions, et que les provinces qui ne l'ont pas encore fait exigent des femmes qu'elles soient prêtes à faire partie de jurys au même titre que les hommes.

Dans le chapitre "L'immigration et la nationalité", la Commission a formulé sept recommandations visant à la modification des clauses des Lois et du règlement sur l'Immigration et de la Loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'en supprimer les dispositions discriminatoires. La Commission recommande que la Division de l'Immigration du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration revise ses lignes de conduite et ses méthodes afin que les droits des épouses à être admises à titre indépendant au Canada soient toujours respectés et qu'elles soient averties de ces droits. La Commission recommande aussi que la Loi et les Règlements sur l'Immigration soient modifiés et que l'on supprime les mots "chef de famille" partout où ils figurent dans le texte, et qu'on y substitue des mots qui indiquent précisément ce qu'on veut dire dans chaque cas.

Le chapitre ayant pour titre "Le droit criminel et la délinquance féminine" contient 14 recommanda-

tions. L'une d'elle concerne la fermeture du pénitencier fédéral pour les femmes, à Kingston; une autre recommande que les personnes arrêtées pour ivresse sur la voie publique ne soient pas confiées aux autorités pénitentiaires et que l'on prévoie les installations nécessaires au traitement des femmes alcooliques. D'autres recommandations touchent à l'abrogation de l'article 164 (a) et (c) du Code criminel, à propos du vagabondage, et à la nécessité de protéger tous les jeunes, hommes et femmes, de l'exploitation sexuelle. La Commission a également formulé des recommandations traitant des peines de prison, de la détention, de la liberté surveillée et de la création d'un réseau de foyers destinés à accueillir les femmes à leur sortie de prison.

Dans le chapitre "Les économiquement faibles", la Commission a fait quatre recommandations: le versement d'un revenu annuel garanti, par le Gouvernement fédéral, à tout chef de famille qui se trouve seul au foyer, et qui a des enfants à sa charge; l'augmentation du supplément du revenu annuel garanti à la pension de vieillesse, afin que les bénéficiaires ne rentrent pas dans la catégorie des économiquement faibles; la création d'un réseau de foyers destinés aux jeunes filles et aux femmes de passage dans les grandes villes, et sans abri; l'expansion des foyers connus sous le nom de *Friendship Centres* dont la direction et le personnel seraient composés de personnes d'origine indienne, métisse ou esquimaude.

Dans "Un programme pour l'avenir", quatre recommandations concernent la mise en oeuvre des recommandations de la Commission et les moyens de veiller de façon permanente à ce que les droits et les libertés de la femme soient respectés.

La Commission a fondé ses recommandations sur un grand principe, celui que tout individu peut se prévaloir des droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Plus particulièrement, elle les a basées sur les principes suivants: l'emploi total des ressources humaines sert les intérêts nationaux; il faut donner des chances égales de partager les responsabilités, dans la société, aussi bien que les privilèges et prérogatives; les femmes doivent pouvoir décider librement si elles vont travailler au dehors ou non; le soin des enfants incombe au père, à la mère, et à la société; il faudra toujours envisager des mesures spéciales en fonction de la maternité; enfin, pendant une période intérimaire, des mesures particulières devront être prises à l'intention des femmes, afin de compenser les effets préjudiciables des façons de faire discriminatoires.

Six commissaires dont la présidente, Mme Bird (Anne Francis), Lola M. Lange, Jeanne Lapointe, Elsie Gregory MacGill, Doris Ogilvie et Jacques Henripin ont signé le Rapport de la Commission sous réserve de déclarations personnelles de la part de Jacques Henripin, Elsie Gregory MacGill et Doris Ogilvie.

John P. Humphrey, commissaire, a soumis un rapport minoritaire.

## DEUX MUSÉES EN PLEINE RÉNOVATION

Deux musées nationaux du Canada, celui de l'Homme et celui des Sciences naturelles, seront bientôt remis en vedette. Le vieil édifice du Musée Victoria, qui a été construit en 1910 et se trouve maintenant en plein coeur d'Ottawa, est en cours de rénovation. Il abrite le Musée national de l'Homme, et le Musée national des Sciences naturelles.

On a supprimé d'anciennes vitrines, dont certaines remontaient à 1935 et n'avaient plus leur place dans un musée moderne: elles seront remplacées par des installations neuves, de caractère à la fois éducatif et récréatif.

L'auditorium rénové a ouvert ses portes en octobre dernier, et c'est là qu'auront lieu les conférences du mercredi qui étaient tenues, l'an dernier, dans l'auditorium de la Galerie nationale. Cette nouvelle série de conférences, réhaussée par la présence de conférenciers de réputation internationale, constitue le projet le plus ambitieux jamais entrepris par les Musées nationaux du Canada.

L'aménagement des salles des mammifères, des oiseaux et des expositions temporaires sera achevé d'ici l'été prochain, et les salles des sciences minérales, d'orientation (qui nous fait suivre l'homme à travers les étapes de son évolution culturelle et biologique et nous montre sa nature fondamentale), de paléontologie, du Canada d'avant Cartier ainsi que les salles des Indiens du Canada (côte du Pacifique, Iroquois, Plaines et Subarctique) ouvriront peu de temps après.

Deux étages complets d'étalages seront ouverts au public d'ici janvier 1972; ils comprennent, outre trois salles entièrement remises à neuf, cinq ou six sections d'exposition nouvelles. Sept autres salles seront terminées en août 1973.

### EXPOSITIONS ITINÉRANTES

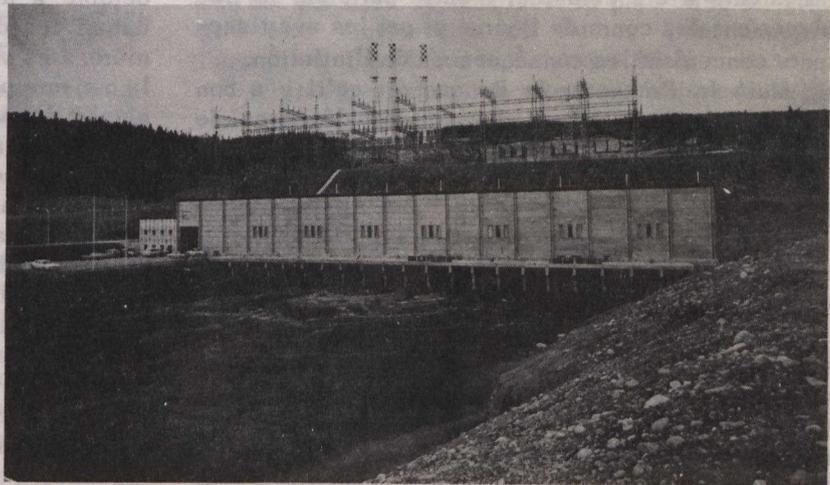
Un programme d'expositions à l'intention d'autres parties du Canada est en voie de préparation. Le Musée national de l'Homme a commencé ses expositions itinérantes, et on prévoit donner à ce programme un nouvel essor dès que la rénovation sera terminée.

En dépit de ces importantes transformations, la ligne directrice du Musée reste la même et s'attachera toujours à conserver un équilibre harmonieux entre la recherche, la conservation, l'éducation et les expositions. La décentralisation du personnel et des collections dans toute la région, en offrant plus d'espace, permettra d'insister sur les expositions qui seront présentées selon les techniques les plus récentes.

Quatre étages complets du grand édifice de pierre seront utilisés doublant ainsi l'espace disponible jusqu'à présent. Les muséologues et les hommes de science estiment que la grande variété des étalages, présentés dans un cadre plus spacieux, permettra à leur musée de jouer un plus grand rôle culturel et éducatif dans la capitale et dans tout le

## LA CENTRALE DE BAIE D'ESPOIR

C'est en décembre 1969 que la *Newfoundland and Labrador Power Commission* a parachevé les travaux de construction de la centrale de Baie d'Espoir, la plus grande centrale hydroélectrique de Terre-Neuve. Les six groupes de Baie d'Espoir ont une puissance totale de 450,000 kilowatts sous 577 pieds de hauteur de chute. Baie d'Espoir a été aménagée en deux étapes comportant chacune la mise en service de trois groupes.



Baie d'Espoir

La première phase des travaux a permis de capter les eaux des bassins versants de la rivière Salmon (1,025 milles carrés) et de la rivière Grey (375 milles carrés). Cette première phase comprenait la construction de sept barrages en terre et en enrochements (dont le barrage Salmon, long de 630 pieds et haut de 130), d'un canal de dérivation, d'un canal d'amenée, d'une prise d'eau, de la centrale, d'un canal de fuite et de cheminées d'équilibres de 370 pieds qui sont parmi les plus importantes du monde.

La deuxième étape des travaux d'aménagement, qui a permis de doubler la puissance de la centrale, a ajouté 1,048 milles carrés de bassin de captage à la suite de la dérivation des rivières White Bear et Upper Lloyds et du lac Victoria. (Sixième article sur les barrages canadiens)

## PRÉVISION D'UNE REPRISE DES DÉPENSES DE CONSOMMATION

Une reprise des dépenses de consommation, à en croire la Banque de Montréal, semble très probable pour 1971.

Dans sa *Revue des Affaires* de novembre, qui vient de paraître, la Banque étudie les facteurs qui pourraient mettre fin au ralentissement de croissance des dépenses personnelles que l'on a constaté durant la première partie de la présente année.

Pendant la plus grande partie des années 1960, l'accroissement des dépenses personnelles a été en moyenne de 8 p. 100 par année mais, les six premiers mois de 1970, il n'a atteint que la moitié environ de ce pourcentage.

Les biens durables et semi-durables ont subi le plus fortement ces reculs. En général, le commerce de détail a atteint 2 p. 100 de moins que les chiffres comparables de 1969, tandis que les marchands de meubles et d'appareils ménagers accusent une baisse de 4 p. 100 de leurs ventes et ceux de véhicules automobiles, un recul de 10 p. 100.

La Banque de Montréal dit que, pour beaucoup, tout cela peut être attribué à deux facteurs: la rareté de l'argent et l'attitude circonspecte des consommateurs. "Par suite de la rareté des disponibilités et des taux d'intérêt élevés, les soldes courants de crédit à la consommation se sont accrus de moins de 6 p. 100 de la mi-1969 à la mi-1970, à rapprocher d'un taux annuel d'accroissement de 12.7 p. 100 en moyenne durant la période de 1963-1969." Comme les ventes d'automobiles, d'appareils ménagers et de meubles impliquent souvent du crédit, ce sont ces biens qui ont le plus souffert. La confiance des consommateurs a été ébranlée, d'autre part, par le fléchissement des cours de Bourse et par les avertissements concernant les conséquences de l'inflation.

Mais la *Revue de la Banque* dit qu'il y a bon nombre de signes d'une reprise des dépenses de consommation.

### RAISONS D'UN CHANGEMENT

Les cours de la Bourse ont monté et l'accroissement des prix à la consommation a ralenti très nettement. Aussi les consommateurs semblent-ils avoir retrouvé plus de confiance. La rareté de l'argent s'est atténuée, les banques ont pu reconstituer leurs disponibilités et s'emploient de nouveau à pousser les prêts à la consommation.

"La situation financière des consommateurs semble aussi s'être améliorée grandement. Aux deux premiers trimestres de 1970, l'épargne personnelle a fait, en pourcentage du revenu disponible, une moyenne de 7.3 p. 100, au lieu de 5.8 p. 100 en moyenne durant les années 1960."

Le niveau du revenu courant d'un individu est probablement le facteur le plus important pour la détermination de ses dépenses.

"Durant la période qui va de février à juillet 1970, dit la Banque de Montréal, le revenu total du du travail – chiffres désaisonnalisés – s'est accru au rythme d'environ 1 p. 100 seulement par année; c'est le premier ralentissement grave au cours d'une décennie qui s'est caractérisée par un taux moyen d'accroissement de 9.4 p. 100 par année." Elle laisse entendre que la cause en a été une conjonction de facteurs: faible accroissement de l'emploi, pertes de temps résultant des arrêts de travail, et durée moyenne moindre de la semaine de travail.

Toutefois, il va presque sûrement se produire une reprise de la demande à l'exportation et à l'investissement – chose plutôt probable pour l'année qui vient – et, aussi, un accroissement du nombre de personnes ayant un emploi, et de la durée de la semaine de travail. Grâce au calendrier peu chargé des négociations salariales, les grèves devraient être moins fréquentes. Par conséquent, "l'année 1971 devrait connaître une reprise de l'accroissement du revenu total du travail."

### VENTES DE VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS

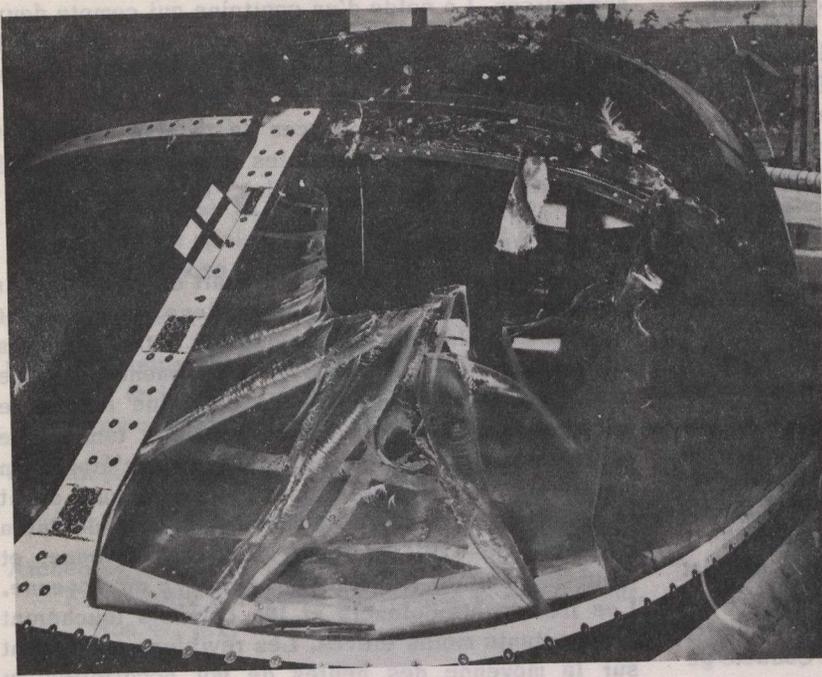
La baisse des ventes de véhicules automobiles s'est poursuivie en octobre. On en a vendu au cours du mois 79,584, soit 7.5% de moins qu'en octobre 1969, et entre janvier et octobre, 670,366, soit une diminution de 14.0%.

Les ventes de voitures particulières nord-américaines sont tombées à 51,797, soit une baisse de 14.8% par rapport à un an plus tôt. Par ailleurs, 14,772 voitures particulières fabriquées outre-mer ont été vendues, soit 17.8% de plus qu'en octobre 1969. Le nombre de ces voitures vendues entre janvier et octobre a atteint 120,971, soit 16.5% de plus que durant les dix mois correspondants de l'année dernière. Les voitures japonaises sont intervenues pour la majeure partie de l'augmentation, les ventes de la plupart des voitures européennes ayant régressé.

Sur le nombre de voitures neuves vendues au Canada en octobre, 77.8% seulement ont été fabriquées en Amérique du Nord, contre 82.9% l'année dernière. D'après le total cumulatif depuis janvier, la proportion des ventes de voitures nord-américaines était de 78.1% cette année contre 83.9% en 1969.

Bien que les ventes de véhicules utilitaires venant d'outre-mer n'accaparaient que 6.5% du marché canadien en nombre et 3.5% en valeur sous forme de dollars, elles étaient, du point de vue nombre, de 74.7% supérieures à celles d'un an plus tôt. Le nombre de ces véhicules vendus au cours des dix premiers mois de 1970 a atteint 7,583, soit une augmentation de 30% par rapport à la période correspondante de 1969.

Le nombre de véhicules utilitaires de fabrication nord-américaine vendus en octobre n'a diminué que de 1.0% pour tomber à 12,000, mais le total des ventes (109,770 véhicules) de janvier à octobre était encore 14.7% inférieur à celui de l'année dernière.



*Le pare-brise d'un Tutor après l'impact d'un oiseau de 8 livres à 212 milles à l'heure.*

## LES AVIONS ET LES OISEAUX

Par une nuit d'avril 1969, un Boeing 737 de la compagnie Pacifique Canadien, rempli de passagers, se dirigeait vers l'aéroport international de Winnipeg quand, soudain, il entra en collision avec un vol d'oiseaux sauvages en migration vers le nord. Il volait alors à une altitude de 3,000 pieds et à une vitesse de 335 milles à l'heure.

Sept oiseaux de dix à douze livres chacune se sont écrasés sur l'appareil. Le fuselage près du pare-brise a été défoncé; on a relevé des impacts sur les carénages des deux réacteurs, sur le fuselage, et les fentes de l'aile droite ont été endommagées.

Cet accident n'a pas eu de conséquences tragiques car aucune partie vulnérable n'a été touchée et l'avion a pu atterrir sans danger. Cependant, il y a d'autres cas où les oiseaux ont causé des tragédies aériennes.

En 1969, à la Conférence internationale sur le péril aviaire, organisée sous les auspices du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), on a remarqué que, malgré une diminution du nombre des accidents près des aéroports grâce aux mesures prises pour éloigner les oiseaux, le nombre de collisions en vol avait augmenté.

Selon les experts, le meilleur moyen d'éviter ce danger serait de construire des avions assez solides pour résister aux impacts des oiseaux, ce qui implique d'augmenter la résistance des parties vulnérables exposées aux impacts. Le pare-brise, les bords d'attaque des empennages et les brises d'air des réacteurs moteurs sont les principaux points faibles. On pense que la structure des ailes est généralement assez solide pour résister aux chocs sans subir de dommages sérieux.

## PROGRAMME DE RECHERCHE DU CNRC

Afin de réduire cette menace, le CNRC a entrepris un programme de recherches sur la protection contre les oiseaux. Les travaux ont été confiés au Comité associé d'étude du péril aviaire. On simule des impacts à l'aide d'un canon à gaz qui projette des poulets morts ou des projectiles à des vitesses pouvant aller jusqu'à 620 milles à l'heure.

Le Conseil national de recherches travaille en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et Canadair, Limitée, de Montréal, pour voir s'il est possible de remplacer le pare-brise en stratifié-verre vinyle-verre de l'avion d'entraînement Tutor par un pare-brise en acrylique étiré.

À presque toutes les vitesses, le pare-brise de verre-vinyle-verre s'écaille sous l'impact d'un oiseau et bien que le vinyle l'empêche de s'émietter, le pilote n'a plus aucune visibilité. En outre, ce genre de pare-brise "mou" est moins résistant que celui en acrylique qui tend à faire rebondir les objets.

Les essais ont pour but de déterminer la vitesse de pénétration en fonction de l'épaisseur des pare-brise en acrylique.

Un des essais les plus récents a consisté à placer un cockpit de Tutor face au canon, à une température de paroi et à une pression simulant les conditions de vol. Des mannequins munis de visières standards, en plastique comme doivent en porter les pilotes de Tutor à l'atterrissage et au décollage ont été placés aux commandes. On a ensuite lancé un poulet à une vitesse de 212 milles à l'heure sur le pare-brise de onze-seizièmes de pouce d'épaisseur. Il en est résulté un trou d'un pied carré dans le pare-brise et l'on a trouvé des morceaux de poulet éparpillés à l'intérieur et autour du fuselage. Ces essais terminés, on en prépare de nouveaux avec des pare-brise plus épais.

## LE PREMIER MINISTRE EN EXTRÊME-ORIENT

Le premier ministre M. Pierre-Elliott Trudeau assistera à la Conférence des chefs d'État du Commonwealth, à Singapour, du 14 au 22 janvier. En se rendant à Singapour, M. Trudeau effectuera une brève visite au Pakistan (du 6 au 9 janvier) et en Inde (du 10 au 13 janvier). Au retour, il se rendra en Indonésie (du 22 au 25 janvier) et à Ceylan (du 26 au 28 janvier). Ces visites font suite aux invitations que lui avaient adressées les chefs d'État de ces pays.

Les visites du Premier ministre à Ceylan, à l'Inde et au Pakistan lui fourniront l'occasion de s'entretenir avec des chefs d'État de l'extension des relations bilatérales du Canada avec leurs pays, notamment en matière de commerce et de développement, et d'examiner avec eux des problèmes d'intérêt commun sur le plan mondial ou du Commonwealth.

Les relations du Canada avec l'Indonésie, état le plus peuplé du Sud-Est asiatique, s'accroissent à un rythme rapide. La visite du Premier ministre soulignera l'importance attachée par le Canada au rôle actuel de l'Indonésie, ainsi que les espoirs élevés que nous fondons sur son avenir en tant que puissance asiatique et mondiale.

## AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES FORCES ARMÉES

Le ministre de la Défense nationale, M. Donald S. Macdonald, a annoncé que les membres des Forces régulières et de réserve recevraient des augmentations de solde et d'allocations, avec rétroactivité au 1er octobre 1970.

Dans l'ensemble, les augmentations sont de l'ordre de 6.06 p. 100, en fonction du grade et de l'emploi, la proportion la plus élevée étant accordée aux hommes de troupe, en particulier, aux titulaires du grade de caporal.

Les révisions de solde, qui s'appliquent aux officiers ayant le grade de colonel ou un grade inférieur ainsi qu'aux simples soldats et gradés de service général des Forces régulières, coûteront au ministère de la Défense nationale environ 20 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1970-1971, et 39 millions en 1971-1972. La solde des officiers du grade de brigadier-général et des grades supérieurs a été révisée séparément sur la base de comparaisons avec les traitements des échelons supérieurs de la Fonction publique.

Dans le cas d'un caporal, les augmentations du tarif de base vont de \$28 par mois pour les métiers non techniques jusqu'à \$43 par mois pour les métiers

spécialisés. La solde d'un capitaine qui compte deux années de service à ce grade sera relevée de \$41 par mois et celle d'un major, qui compte trois années de service au même grade, de \$53 par mois.

Les membres des Forces de réserve toucheront des augmentations comparables à celles qui ont été approuvées pour les membres des Forces régulières.

## ÉCART DE SOLDE

On effectuera une révision de l'écart établi en faveur des pilotes et des navigateurs aériens qui reçoivent un taux de solde plus élevé que les autres officiers du service général. Ainsi, le supplément de solde versé aux pilotes du grade de capitaine restera le même, soit \$207 par mois en moyenne, tandis que celui des majors sera réduit de \$16 pour s'établir en moyenne à \$175 par mois; pour les navigateurs ayant le grade de capitaine, le supplément mensuel sera augmenté de \$20, atteignant \$186 en moyenne, et celui des majors, réduit de \$3, sera \$75 en moyenne. Les lieutenants-colonels et les colonels toucheront des montants moins élevés. Les révisions se fondent sur la moyenne des heures de vol accomplies au niveau de chaque grade, étant donné que les officiers de grade supérieur sont appelés à voler moins souvent que les officiers subalternes.

## ALLOCATIONS SPÉCIALES

La révision des allocations de service périlleux et d'environnement a donné lieu à certains changements en ce qui concerne les allocations spéciales versées aux militaires qui servent à bord des navires et sous-marins, et à certains spécialistes employés à bord des avions.

L'allocation de service en mer a été portée à \$60 par mois pour les officiers de grade supérieur à celui de lieutenant et aux hommes du grade de caporal ou de grade plus élevé. Les officiers du grade de lieutenant ou de grade inférieur et les hommes d'un grade inférieur à celui de caporal toucheront \$30 par mois. L'allocation actuellement en vigueur s'échelonne de \$15 à \$45 par mois.

L'allocation de service à bord d'un sous-marin, dont les taux sont actuellement de \$45 à \$115 par mois, atteindra de \$60 à \$180 par mois. Le taux quotidien de la solde de spécialité pour les artisans employés à bord des avions, sera relevé de deux à trois dollars.

Aucun changement n'est apporté aux allocations versées aux militaires qui participent à des opérations de plongée ou de parachutisme.

Ces allocations sont versées en vue d'attirer, de motiver et de retenir les militaires qui sont appelés à servir dans des conditions périlleuses ou dans un environnement défavorable.

## INDEX MENSUEL

(Vol. 25 - Décembre 1970)

### Affaires extérieures

- La visite de M. Sharp en Europe, No 51, p.1
- Le Premier ministre en Extrême-Orient No 52, p.6
- Les relations canado-algériennes, No 50, p.5

### Agriculture (voir Commerce)

### Aide extérieure (voir aussi Subventions)

- Aide technique à l'Amérique latine, No 48, p.4
- Secours d'urgence au Pakistan, No 50, p.5

### Alberta (voir Éducation et Enseignement)

### Algérie (voir Affaires extérieures)

### Archéologie

- En mémoire d'un grand ethnologue et explorateur, Nos 47, p.1, 48, p.7

### Arctique

- Les explorations dans les îles arctiques, No. 49, p.7

### Arts et Musées

- Deux musées en pleine rénovation, No 52, p.3
- La Vérité et la Justice révélées, No 48, p.3
- Le fil d'Ariane des aveugles, No 49, p.3
- Prochaine tournée du Théâtre de Stratford, No 49, p.4

### Aviation

- Les avions et les oiseaux, No 52, p.5

### Baie d'Espoir (voir Centrales hydro-électriques)

### CEE (voir Affaires extérieures)

### Centrales hydro-électriques

- Divergence du réacteur de Gentilly, No 49, p.5
- La centrale de Baie d'Espoir, No 52, p.3
- La rivière Nelson et Kettle Rapids, No 48, p.5
- Manic 3, nouveau géant de l'hydro-Québec, No 51, p.5

### Commerce et Industrie (voir aussi Aff. extérieures et Statistiques)

- Extension au programme de construction maritime No 50, p.4
- Perspectives d'investissement (1971), No 48, p.6
- Un grain de sel, No 51, p.5

### Commission royale

- d'enquête sur la situation de la femme (Rapport), No 52, p.1

### Consommation

- Reprise des dépenses de -, No 52, p.4

### Construction maritime (voir Commerce)

### Coût de la vie (voir Défense nationale)

### Défense nationale

- Augmentation de salaire pour les Forces armées, No 52, p.6

### Éducation et Enseignement

- Bourses d'étude de la SCHL, No 51, p.4
- Les écoles d'été en Alberta, No 50, p.4

### Énergie nucléaire

- La défense nucléaire, No 49, p.8

### Femme au Canada, La (voir Commission royale)

### Gentilly (voir Centrales hydro-électriques)

### Immigration

- Le cas des visiteurs-immigrants, No 51, p.3

### Jenness, M.D. (voir Archéologie)

### Kettle Rapids (voir Centrales hydro-électriques)

### Manic 3 (voir Centrales hydro-électriques)

### Nelson, rivière (voir Centrales hydro-électriques)

### Nord canadien (voir Arctique)

### OTAN (voir Aff. extérieures et Énergie nucléaire)

### Pakistan (voir Aide extérieure)

### Pollution (voir aussi Sciences)

- Remettons la pollution à sa place (discours de M. J. Davis), No 48, p.1

### Population (voir Subventions)

### Premier ministre (voir Aff. extérieures)

### Prix et Trophées

- Prix américain à un journaliste canadien, No 49, p.4

### Programmes spatiaux (voir Sciences)

### Québec (voir Santé et Bien-être)

### Santé et Bien-être (voir aussi Subventions)

- La santé mentale en 1969, No 48, p.4
- L'assurance-maladie au Québec, No 48, p.5
- L'industrie aide les malades mentaux, No 48 p.6
- Livre blanc sur la sécurité de revenu, No 50, p.1
- Règlement sur la sécurité des jouets, No 49, p.6

### SCHL (voir Éducation et Enseignement)

### Sciences

- Course automobile et pureté de l'air, No 50, p.3
- Participation du Canada aux programmes spatiaux, No 49, p.1
- Une invention récente: le "bain d'air", No 51, p.3

Sécurité routière

Le règlement sur la sécurité des véhicules, No 51, p.5

Sharp, M. (voir Affaires extérieures)

Sports

Les Jeux canadiens d'hiver, No 49, p.4  
Les Jeux d'hiver à Radio-Canada, No 48, p.5

Statistiques

Ventes de véhicules automobiles neufs, No 52, p.4

Subventions

Subvention pour la planification familiale, No 51, p.4

Tourisme

Programme de voyages pour les jeunes, No 49, p.8

Transports (voir Aviation, Sciences et Sécurité routière)

Visites et Voyages (voir Aff. extérieures)

Divers

Honnêteté embarrassante, No 48, p.4

① 4  
1653

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01045461 2

